



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

21 JUL. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE NOUMEA

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juillet 2025 à 14h, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Chantal BOUYE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nouméa,

Etaient présents :

Membres élus en son sein par le Conseil Municipal :

MMES	Chantal	BOUYE
	Charlotte	THAIAWE
	Muriel	GERMAIN
MM	Alexandre	MACHFUL
	Jonas	TAOFIFENUA

Membres désignés par le Maire :

MMES	Jeannette	WALEWENE
	Françoise	SEGURA
	Elisabeth	GAU
MM		

DATE DE CONVOCATION : 04/07/2025

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

Procurations : 0

Etaient absents excusés :

MMES	Stéphanie	PAIMAN
	Jocelyne	CHENEVIER LEMOIGNE
	Jeanine	BAJON
MM	Emmanuel	HEAFALA
	Alberto	DOS SANTOS
	Michel	BOULANGER



Ville de
NOUMÉA

LD-AK-CCAS-DE-00013
PO 46

DELIBERATION N° 2025/13

**AUTORISANT LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS
DANS LE CADRE DES ACTIONS DE PRÉVENTION
ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

21 JUL. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa, réuni en séance le 10 juillet 2025,

VU la Loi organique modifiée n° 99-209 du 19 Mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la Loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la délibération du conseil municipal n° 2011/696 du 22 juin 2011 modifiant la délibération du conseil municipal n° 91/160 du 09 octobre 1991 portant création du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2025/04 du 27 mars 2025 relative à l'approbation du compte de gestion du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2024,

VU la délibération du conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2025/05 du 27 mars 2025 approuvant le compte administratif de la Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa pour l'exercice 2024,

VU la délibération du conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2025/06 du 27 mars 2025 relative à l'affectation du résultat du compte administratif du CCAS de la ville de Nouméa pour l'exercice 2024,

VU la délibération du conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2025/07 du 27 mars 2025 adoptant le budget primitif 2025 du Centre Communal d'Action Sociale,

VU la demande de l'Aide Volontaire aux Évacués Calédoniens du 14 mars 2025,

VU la demande de l'Association des Parents et Amis de Personnes handicapées Intellectuelle - SOS Ecoute du 21 février 2025,

VU la demande du Réseau des Soins Palliatifs de Nouvelle-Calédonie du 30 janvier 2025,

VU la demande de Valentin Haüy du 11 mars 2025,

VU la demande de l'association Hippocampe du 1er avril 2025,

VU la demande de Association pour la Qualité de Vie des Patients du 27 mars 2025,

VU la demande du Collectif Handicaps du 7 juillet 2025,

VU la demande du Foyer N'Géa du 19 mai 2025,

VU la demande de l'association l'Accueil du 8 juillet 2025,

VU la note explicative au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa n° 2025/13 du 10 juillet 2025,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Est autorisé le versement des subventions de fonctionnement suivantes :

Association	Objet	Montant
AIDE VOLONTAIRE AUX ÉVACUÉS CALÉDONIENS	Soutenir le fonctionnement de l'association	100 000
ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DE PERSONNES HANDICAPÉES INTELLECTUELLES - SOS ECOUTE	Soutenir le fonctionnement de l'association	100 000
RÉSEAU SOINS PALLIATIFS DE NOUVELLE-CALÉDONIE	Soutenir le fonctionnement de l'association	100 000
ASSOCIATION VALENTIN HAÛY	Soutenir le fonctionnement de l'association	300 000
H I P P O C A M P E	Soutenir le fonctionnement de l'association	100 000
ASSOCIATION POUR LA QUALITÉ DE VIE DES PATIENTS	Soutenir le fonctionnement de l'association	100 000
COLLECTIF HANDICAPS	Soutenir le fonctionnement de l'association	300 000
FOYER NGEA	Soutenir le fonctionnement de l'association	50 000
L'ACCUEIL	Prise en charge des ateliers informatiques	500 000

ARTICLE 2 /

Le versement des subventions sera effectué sur présentation des justificatifs approuvés en assemblée générale.

ARTICLE 3 /

La Présidente du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa est habilitée à signer les conventions se rapportant aux subventions visées à l'article 1^{er} au titre des actions de prévention et de développement social du Centre Communal d'Action Sociale.

ARTICLE 4 /

La dépense correspondant aux subventions visées à l'article 1^{er} est imputable au budget 2025 du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa : chapitre 65 - Autres charges de gestion courante, compte 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

ARTICLE 5 /

Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de 2 mois à compter de la notification. Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 6 /

La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée aux associations.

NOUMEA, LE 10th JUL. 2025
 DELIBERE EN SEANCE,
 POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

LA PRÉSIDENTE

Pour la Présidente et par délégation
 la vice-Présidente

Chantal BCUYE

Haut-Commissariat de la République
 en Nouvelle-Calédonie

21 JUL. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DESTINATAIRES :

Subd. Admin. Sud	1
TPS	1
Registre	1
Dossiers des associations	9